



Ecole

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Pour cette rentrée scolaire 2022-2023, quelque 560 élèves et 50 enseignants du cercle scolaire de la Basse-Veveyse ont entamé une nouvelle année scolaire. Au chapitre des nouveautés : l'entrée en fonction d'un nouveau travailleur social scolaire et le développement de plusieurs lignes Pedibus à Attalens.

➤ Un travailleur social à l'école d'Attalens



Le travail social en milieu scolaire (TSS) se situe à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Il offre conseil et soutien dans des situations socialement difficiles. Il facilite également l'intégration sociale des élèves.

Ces dernières années, un besoin accru en TSS s'est fait sentir aussi bien par les acteurs sur le terrain que les autorités. Le canton a ainsi décidé de l'introduire de manière généralisée et progressive dans toutes les écoles primaires, le financement des postes étant assuré à 50% par le canton et à 50% par les communes

Le cercle scolaire de la Basse-Veveyse avait joué un rôle de précurseur en finançant et mandatant Julien Hornecker, travailleur social de rue de l'association REPER, pour effectuer de la détection précoce à l'école primaire.

Le canton a valorisé le travail novateur effectué en engageant dès le 1^{er} septembre 2022 Sébastien Gutmann au poste de travailleur social en milieu scolaire à 90% pour les cercles scolaires de la Basse-Veveyse et de Bossonnens. Nous lui souhaitons la bienvenue dans sa nouvelle fonction. Vous pouvez le joindre au 079 595 38 29.

➤ A pied à l'école c'est mieux ! Nous encourageons tous les écoliers à se rendre à l'école à pied.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois avec votre enfant ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : s'arrêter, regarder, écouter.

➤ Les lignes Pedibus

Trois lignes Pedibus sont officiellement ouvertes avec chacune une répondante qui veille au bon fonctionnement de la ligne.



Ligne La Grande Fin

Répondante : Julie Rüfenacht, Rte de la Grande-Fin 56, 076 239 83 66

Ligne La Jaqua

Répondante : Nadège Echenard, Rue de la Jaqua 126, 076 474 73 33

Ligne Corcelles

Répondante : Emilie Grangier, Rte de Bossonnens 7, 079 715 62 17

Si vous souhaitez intégrer une de ces lignes, n'hésitez pas à prendre contact avec une des répondantes. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'engage également à le conduire

Informations communales

une à deux fois par semaine selon les besoins. **La ligne de Corcelles en particulier cherche des familles.**

Pour de plus amples informations sur le Pedibus, rendez-vous sur le site internet de l'école : <https://ecole-basse-veveyse.ch/informations/pedibus/>

Vous souhaitez créer une nouvelle ligne dans votre quartier ? Vous pouvez contacter la Coordination Pedibus Fribourg/ATE, qui vous informe et vous soutient : fribourg@pedibus.ch – 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Personnel communal

DECHETTERIE



M. Thomas Barbey, 40 ans, domicilié à Semsales, a été engagé le 1^{er} juillet 2022 afin d'étoffer l'équipe de la voirie d'Attalens.

M. Barbey est au bénéfice d'une solide expérience de mécanicien sur automobile qui lui permettra, au besoin, de réparer certaines machines utilisées à la voirie.

M. Barbey aspirait à travailler en extérieur et a été engagé comme collaborateur responsable de la déchetterie, où il remplacera pour une durée d'une année, M. Claude Monnard, actuellement à l'assurance.



Chemin de l'Ouche-Dessus

INSTALLATION D'UN MOLOK



Lors de l'élaboration des budgets 2021, il avait été prévu de couvrir les containers existants au chemin de l'Ouche-Dessus. Au vu des nombreux habitants qui utilisent ces containers, il a été proposé de les remplacer par un Molok.

En effet, le budget initial pour la création d'un couvert suffit pour la mise en place d'un Molok de 5m³ d'une capacité plus grande que les containers. En raison des nombreuses canalisations passant sous le site actuel, le Molok sera installé de l'autre côté de la route sur la parcelle communale RF 363.

La réalisation du projet est prévue dans le courant de l'automne.



Taille des arbres, arbustes et haies vives

BORDURES DE ROUTES

Avec l'arrivée de l'automne, nous rappelons que la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler chaque année **avant le 1^{er} novembre** les arbres, arbustes et haies vives *bordant les voies publiques*. Passé cette date, les services communaux ou une entreprise privée mandatée par la commune pourront procéder à la taille sur le domaine privé aux frais des propriétaires.

Afin de garantir une bonne visibilité aux usagers de la route et faciliter le passage des véhicules de déneigement sur les routes et trottoirs, il est important que les haies soient correctement entretenues

tout au long de l'année.

Haies : sur les tronçons rectilignes, les branches des haies doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la route et ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité.

Arbres : aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m.



Infraction

REGLEMENT DES DECHETS



Les déchets ménagers doivent être déposés dans les nouveaux sacs-poubelle officiels de la commune d'Attalens de couleur verte avec un lien coulissant rouge, qui rappellent les couleurs de l'écusson d'Attalens.

Le prix des rouleaux comprend le coût de fabrication des sacs et la taxe dont le montant sert à couvrir partiellement les frais d'élimination des déchets ménagers.

Nous rappelons que tout contrevenant au règlement communal sur les déchets est passible d'une amende allant de CHF 20.- à CHF 1'000.- selon la gravité de l'infraction.

C'est notamment le cas lors de décharge sauvage ou d'utilisation de sacs-poubelle non officiels : l'amende est de CHF 500.- + les émoluments lors de la première infraction. En cas de récidive, l'amende passe à CHF 1'000.- + les émoluments.



Comment les éliminer ?

DECHETS DE JARDIN



La meilleure manière d'éliminer les déchets végétaux provenant des jardins ou des champs est de les composter ou d'entasser les branches pour les laisser se décomposer.

Les branches peuvent être entassées dans le jardin afin de créer des abris pour de petits animaux utiles, comme les hérissons.

Le compostage de jardin ou dans une installation autorisée est également une excellente façon d'éliminer ou de recycler les déchets végétaux, car il permet de rendre aux sols une partie des éléments fertilisants qui en ont été extraits par les cultures. Nous rappelons que le dépôt de déchets verts en forêt est interdit car ils peuvent contenir notamment des résidus d'engrais ou favoriser l'introduction d'espèces

importées, appelés « néophytes », qu'il devient ensuite difficile d'éradiquer.

Enfin, il convient de préciser que les feux en plein air ne sont autorisés que si des conditions strictes sont respectées. **L'incinération** en plein air est possible pour de petites quantités de végétaux, suffisamment secs pour ne pas émettre de fumée, et qui ne sont pas souillés par d'autres substances. Le tas ne doit pas être compact afin de prendre feu rapidement. Il doit être allumé avec des produits non polluants.

Toute personne qui ne respecterait pas ces conditions peut être dénoncée auprès du Ministère public.



Liste des déchets végétaux acceptés

COMPOST DE LA DECHETTERIE

Afin de faciliter le tri, nous rappelons la liste des déchets végétaux acceptés et ceux qui ne le sont pas.

Accepté dans la benne GAZON : gazon, mauvaises herbes, feuilles, déchets végétaux de jardin, épluchures de légumes et fruits, fleurs coupées et plantes, terre usagée des plantes en pot, fruits et légumes crus.

Accepté dans la benne BRANCHES : toutes les branches issues de la taille des arbres et arbustes.

Pas accepté du tout : déchets de cuisine cuits, viande, fruits de mer, litières pour chats, sacs en plastique, sacs biodégradables, papier ainsi que tous les autres déchets non végétaux.

Les horaires d'ouverture du compost sont les suivants :

- Lundi et mercredi 13h30 à 19h00
- Vendredi 8h00 à 11h00
- Samedi 8h00 à 11h30 13h30 à 16h30



Que faire en cas de pollution ?

RUISSEAUX

Sous chaque grille se cache une rivière.

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. En effet, celui-ci pourrait laisser penser qu'elles sont raccordées à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les liquides et les déchets que l'on jette dans le caniveau ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans une rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons.

Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique, notamment :

- l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses;
- les produits de nettoyage utilisés pour laver sa voiture ou son vélo;
- les produits phytosanitaires;
- la peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux),
- le ciment employé pour de petits ou grands travaux.
- le lisier et le fumier



Si vous êtes témoin d'une pollution, appelez le garde-faune au 079 397 96 87. S'il n'est pas joignable composez le 117. Si le responsable de la pollution est retrouvé, l'ensemble des frais de l'intervention seront à sa charge et il écoperà d'une amende.



Stop au gaspillage

ENERGIE

L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. Vous aimeriez réduire votre consommation d'énergie en appliquant quelques gestes simples qui peuvent faire la différence ? Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour des recommandations rapides à mettre en œuvre.



La politique de la jeunesse vise à favoriser le bien-être et le développement harmonieux des jeunes entre 10 et 20 ans. Faisons un tour d'horizon des structures répondant à cet objectif et proposant des animations socio-culturelles aux jeunes à Attalens et en Veveyse.

La Plateforme jeunesse et le travail en réseau

La plateforme jeunesse a pour mission de recenser les besoins et développer des actions en faveur de la jeunesse tout en veillant à faciliter l'intégration des jeunes dans le village. Elle réunit des membres du Conseil communal, du Conseil général et des citoyens.

En font également partie des partenaires externes comme l'association REPER, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV), la police ou encore la société de sécurité mandatée par la Commune.

Le travail en réseau avec les différents partenaires permet d'échanger sur les situations rencontrées, de mieux appréhender les problématiques et de rechercher ensemble des solutions.

Animation Jeunesse de la Veveyse



L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts aux jeunes du district dès la 7H. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par au moins une animatrice socioculturelle
- Gratuité et libre accès
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leurs projets (conseil pour former une association, organiser une soirée, trouver un local de répétitions, etc.).

Les accueils libres d'Attalens se déroulent le jeudi de 15h00 à 18h15 à l'ancien atelier de couture ou à la salle de gym le Baobab.

Les accueils libres dans les locaux de l'AJV à Châtel-St-Denis ont lieu toutes les semaines le mercredi de 13h30 à 16h00 pour les 7-8H et de 16h15 à 19h00 pour le CO et le vendredi de 16h00 à 17h30 pour les 7-8H et de 17h00 à 19h00 pour le CO.

Tu veux en savoir plus sur les animations proposées à Attalens ou au local de l'Animation Jeunesse à Châtel-St-Denis ?

Contacte Agnese Larocca, animatrice pour la Basse-Veveyse au 079 409 87 57 ou consulte le site www.atelier-jeunesse.ch

Midnight Games Attalens



Grâce à **Midnight Games Attalens**, des animations sportives ainsi que des soirées à thèmes sont proposés aux 9H, 10H, 11H jusqu'à 17 ans de la région, sous la supervision de plusieurs coaches.

Ces soirées permettent aux jeunes de se retrouver pour se défouler ou simplement discuter. Des activités variées sont proposées à chaque rencontre comme du ping-pong, du babyfoot ou encore des matchs de foot ou de basket. Des soirées à thème sont régulièrement organisées : séance photo, maquillage ou encore soirée déguisée.

Ces animations ont lieu tous les samedis soir de 20h à 22h30 dans la salle de gym Le Baobab.



Tu souhaites plus d'informations ?



Appelle les chefs de projets Alexandre Brand au 079 282 31 36 ou Joël Saraiva au 076 341 73 45 ou consulte les réseaux sociaux.



Midnightgames.attalens



Midnightgamesattalens

<Une partie des coaches Midnight Games

Le travail social de rue REPER



La commune d'Attalens collabore avec Julien Hornecker, travailleur social de rue de l'association REPER, qui va à la rencontre des jeunes entre 10 et 25 ans dans la rue ou leurs lieux de réunion.

Accompagnement socio-éducatif

Grâce aux contacts privilégiés noués avec eux, le travailleur social peut devenir une personne relais auprès des jeunes qui lui en font la demande.

Il peut ainsi jouer un rôle de facilitateur dans les démarches à entreprendre pour régler une situation problématique, que ce soient des difficultés scolaires, la recherche d'une place d'apprentissage ou une consommation problématique de stupéfiants.

L'Atelier de couture

L'ouverture de l'ancien atelier de couture est née du besoin exprimé par les jeunes d'Attalens de disposer d'un espace où se retrouver sans déranger ni être dérangés tout en profitant des animations proposées.

C'est aussi un excellent outil éducatif pour canaliser les jeunes et travailler sur leur capacité à respecter un cadre et leur environnement, ainsi que pour intervenir sur leur consommation d'alcool. L'atelier de couture est ouvert la plupart des jeudis et 3 samedis par mois.

Tu as un souci ? Tu aimerais du soutien ? Tu as envie d'être aidé dans tes démarches ?

Contacte Julien Hornecker au 079 740 16 96 ou par courriel julien.hornecker@reper-fr.ch